

Demande d'aide financière lors d'une inondation ou d'un autre sinistre

Selon l'arrêté ministériel, la Municipalité de Tingwick a été désignée admissible aux réclamations à l'inondation survenue entre le 7 et le 11 juillet 2023

Si vous avez subi des dommages liés à l'inondation, nous vous suggérons premièrement, de vous orienter vers votre assureur.

L'ouverture des demandes se font :

En ligne :

- Les propriétaires et les locataires d'une résidence principale sont invités à ouvrir en ligne (Ministère de la Sécurité publique (b2clogin.com)) leur demande d'aide financière afin de favoriser un traitement rapide de leur réclamation.

Par téléphone :

- 418 643-2433 (Québec),
- 1 888 643-2433 (ailleurs au Québec).

Les liens ci-dessous vous faciliteront l'ouverture des réclamations

- ☑ Information générale aide financière : Aide financière lors d'une inondation ou d'un autre sinistre | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
- ☑ Capsule vidéo- Particuliers : Programme général d'assistance financière lors de sinistres - Particuliers - YouTube
- ☑ Ouverture d'une réclamation en ligne - Particuliers : Ministère de la Sécurité publique (b2clogin.com)

Vous trouverez ci-dessus de l'information générale au sujet de l'aide financière et les hyperliens à utiliser pour les citoyens désireux de présenter une demande